



organisée par le Centre de Ressources Traumatisme Crânien Limousin (CRTCL)
en partenariat avec l'Association de Familles de Traumatés Crâniens et cérébro-lésés du Limousin (AFTC)
(E-mails indispensables – 1 bulletin par personne)

PARTICIPANT

Particulier

Professionnel de santé

Mme M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél :

E-mail :

Etablissement :

Etablissement : Privé Public

Adresse :

CP : Ville :

REGLEMENT à joindre lors de votre inscription

Tarif unique d'inscription : 80 €

INSCRIPTION SANS CONVENTION à titre individuel
Règlement par chèque à l'ordre de « ALARC ».

INSCRIPTION PAR CONVENTION au titre de la Formation continue
Règlement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « ALARC ».

RESPONSABLE INSCRIPTION / SERVICE FORMATION

Responsable de l'inscription :

Fonction.....

E-mail envoi convention :

Tél. :

RESPONSABLE FACTURATION / SERVICE COMPTABILITE

Responsable de la facturation :

E-mail envoi facture :

Tél :

Adresse :

CP : Ville :

POSSIBILITE DE S'INSCRIRE POUR LE DEJEUNER AU SELF DE CHEOPS (optionnel)
(entrée, plat, dessert, café, boisson) règlement sur place au self.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 74 87 01245 87 auprès du Préfet de région du Limousin
Organisme référencé Datadock

CONDITIONS GENERALES

Inscription

Envoyez votre bulletin d'inscription accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ALARC, hors repas optionnel au self) à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le paiement par virement est possible dans le cadre d'une convention réalisée au titre de la formation continue (l'ALARC est référencée Datadock). Merci de cocher la case « Inscription par convention ». La convention sera jointe au mail de confirmation d'inscription. Il faudra alors nous la retourner dûment complétée et signée à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Aucune inscription ne peut être considérée comme ferme si elle n'est pas accompagnée du règlement ou si la convention n'a pas été retournée signée.

Annulation

En cas d'annulation de votre part, à moins de 5 jours francs avant le début de la formation, nous nous réservons le droit de facturer à titre d'indemnité la totalité des frais d'inscription. Ces dépenses resteront à la charge de l'établissement qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA, le cas échéant.

En cas d'annulation de notre part, les sommes perçues seront remboursées.

Aucun autre remboursement de frais ne pourra être demandé.

Formation

Chaque participant s'engage à remettre à la fin de la journée sa fiche d'évaluation remplie. La feuille d'émargement devra être obligatoirement signée par chaque participant au début de chaque demi-journée. Toutes nos formations sont validées par une attestation de présence individuelle qui sera envoyée par mail uniquement avec la facture. Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Règlement

Le règlement doit être effectué avant le début de la formation sauf accord spécifique faisant l'objet d'une convention.

La facture sera envoyée par mail uniquement (e-mail du responsable de la facturation inscrit sur le bulletin à défaut, au participant et/ou service formation) dans le mois qui suit la formation. Aucune version papier ne sera envoyée. Aucun paiement ne sera effectué sur place. L'ALARC n'étant pas assujettie à la TVA, les prix indiqués sont nets de taxe.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales.

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription à retourner impérativement avant le 15 mars 2020 à :

Lucie LENOIR – CRTCL (Centre de Ressources Traumatisme Crânien Limousin) – Tél. 05 55 43 13 20

- Par voie postale

Centre Hospitalier ESQUIROL

Pôle des Blessés de l'Encéphale

CRTCL - CERCL, Site Sainte Claire

12 avenue de Naugeat

87025 LIMOGES CEDEX

- Par E-mail

crtc.limousin@ch-esquirol-limoges.fr

- Par Fax

05 55 43 11 79